

MAIRIE
de
SAINT-MARCEL-LES-VALENCE
Code Postal 26320
Tél. 04 75 58 70 03 - Fax 04 75 58 74 34

N° 18-95

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix huit, le vingt neuf novembre, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique QUET.

Date de la convocation : 23 novembre 2018

Tous les Conseillers Municipaux étaient présents sauf Mesdames Florence BOUVET, Emilia CHAHBAZIAN, Françoise MERLE, et Messieurs Maurice GELINOTTE, Patrick ZANI, Yohann MAGNIN, Fabien MICHEL DIT BARON, Frédéric ROBIN, Thierry SERRADURA, Serge VRANCKX (excusés).

Madame Dominique CHASSOULIER a été élue secrétaire.

**OBJET : PREFECTURE - ROND-POINT DES COULEURES - DOSSIER ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE
A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE**

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 19

Procurations : 5

Votants : 24

Pour : 24

Contre :

Abstention :

Monsieur le Maire rappelle que ce dossier est réalisé en vue de l'enquête publique relative au projet d'aménagement du Carrefour des Couleures. La maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par l'Etat, et ses services et plus particulièrement la DREAL Auvergne Rhône Alpes.

Le carrefour des Couleures se trouve en partie sur la commune de Valence et de St Marcel les Valence. Il est situé à l'intersection des routes nationales 7 et 532, de la route départementale 432 et de la route communale, Avenue de Romans. Il permet d'articuler les grands axes de la circulation autoroutière (A49-A7) desservant le sillon Alpin et la vallée du Rhône. Enfin la RN7 (contournement de valence) a une fonction importante de délestage de l'A7 en cas de coupure de celle-ci.

Le carrefour est régulièrement saturé en semaine aux heures de pointe et le samedi après-midi où la circulation liée aux centres commerciaux situés à proximité du carrefour est importante.

C'est le point noir routier principal du territoire valentinois. C'est pourquoi l'état et les collectivités se mobilisent pour améliorer son fonctionnement en partageant des engagements communs.

Le projet consiste à modifier le carrefour des couleures par l'aménagement de giratoires qui permettent d'améliorer le fonctionnement de ce carrefour en séparant les flux routiers selon leur nature, en particulier le trafic de transit supporté par les voies nationales.

Le but de cette enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) est de présenter au public l'intégration du projet dans son milieu d'accueil et de permettre au plus grand nombre de personnes de faire connaître leurs remarques et d'apporter ainsi des éléments d'information utiles à l'appréciation exacte de l'intérêt général du projet. La DUP permet également d'accorder au maître d'ouvrage la possibilité d'exproprier les terrains nécessaires à la réalisation du projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu l'exposé du Maire

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le : 06 DEC. 2018

Publié ou notifié

Le : 06 DEC. 2018

Le Maire,



- Vu le dossier d'enquête publique préalable à la DUP déposé par le Maître d'ouvrage de Couleures, à savoir l'Etat
- Vu les articles L122-1 V et R122-7 II du code de l'environnement, article R512-20 du code de l'environnement

après délibération, **DECIDE :**

- De **DONNER** un avis favorable à ce dossier d'enquête favorable

(Dossier consultable en mairie sur demande)

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme :



Le Maire

[Signature]
D. QUET